ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du vendredi 19 avril 2024

Je remercie les personnes présentes et salue tout particulièrement les personnalités de l'assistance :

- Mme Amélie GOULARD, adjointe au chef de bureau Biodiversité, Missions Pêche et Chasse, de la DDTM,

- Denis DABO, directeur de la FDC44 et représentant le Président Dany ROSE,

- François ANDREU, président du CNB44, et nouvellement coopté administrateur de notre association,

- Loïc CHOTARD, délégué départemental de l'UNCR44 et administrateur de notre AD,

- Wilfried AMMOSSE, président des ACCA44,

- Marc COLYN, intervenant tout à l'heure,

- Jean-Claude MESLE, photographe et auteur des tableaux qui ornent la salle,

- Fabien CHATEL et Maxime LETERTRE, secrétaires de l'AFACCC44 représentants David TAUNAY, président,

Je vous transmets les excuses des personnalités suivantes :

- Dany ROSE, Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique, représenté par Denis DABO,
- Me Cyril DUBREUIL, avocat,
- Eliane TREMBLAY, présidente de l'Association Départementale des Chasseresses,
- Alexis ORAIN, président de l'ADJC44

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2023, qui est en ligne sur notre nouveau site www.ancgg.org/ad44
- Bilan financier et approbation des comptes au 31/12/2023
- Vote de confirmation de l'élection d'un nouvel administrateur Alain Le GALLO, coopté en Conseil d'Administration du 8 juin 2023
- Rapport moral et d'activité du Président
- L'AG sera suivie par la présentation de " L'Odyssée du Cerf, un Conservatoire de vulgarisation scientifique " Présentée par Marc COLYN Biologiste - Retraité des instances scientifiques
- Questions diverses.

Constitution du bureau de l'Assemblée

Je propose la constitution du bureau de l'Assemblée avec les administrateurs suivants :

Jean-Marie BLUM	Président,
Bertrand GAUTIER	Vice-Président,
Jean-René LEMOINE	Trésorier

La composition du bureau est acceptée à l'unanimité.

Approbation compte-rendu

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2023

Bilan financier at approbation des comptes au 31/12/2023 :

Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 par le trésorier Jean-René LEMOINE.

Les grandes lignes de recettes et dépenses de l'année sont présentées avec au résultat des recettes de 7 518,39 € en excédent 376,16 € au regard des dépenses.

La situation financière au 31/12/2023 et donc :

Compte chèque CA	= 3 920,40 €
Caisse	= 530,63 €
Livret A	= 4 650,81 €
Compte titres (parts sociales)	= 5 180,16 €

Soit une trésorerie générale de 14 282,09 €

Les comptes de l'exercice sont adoptés à l'unanimité.

Election d'administrateur

En juin 2023, le conseil d'administration a coopté Alain LE GALLO, je vous demande de voter pour son élection au poste d'administrateur

Alain LE GALLO est élu à l'unanimité

Rapport moral et d'activité

Tout d'abord, je propose une minute de silence pour honorer la mémoire de nos adhérents disparus en 2023. Y-a-t-il dans l'assemblée quelqu'un qui connaitrait d'autres disparus que Robert VANZO qui nous a quitté en octobre 2023 ?

Robert a adhéré en 2009 après avoir été brillamment reçu au BGG. En 2012, il a intégré le Conseil d'Administration et était en charge du secrétariat. A ce titre, il a créé et maintenu notre site informatique, 1ère mouture. Très apprécié au sein de notre équipe, il nous était également très dévoué.

Silence

Membres de l'association :

Le nombre d'adhérents est en progression : nous étions 105 adhérents en 2023, contre 96 l'année précédente. Concernant les abonnés, le chiffre est stable avec 55 abonnés à la revue Grande Faune. Il nous reste une marge de progression importante par rapport aux 12 500 chasseurs du département.

Martial PEYRE qui tient la « boutique » à l'entrée, disposent de quelques exemplaires gratuits de la revue Grande Faune pour que vous puissiez vous faire une opinion de la qualité de cette publication trimestrielle éditée par l'ANCGG. Je vous encourage à la consulter et à vous y abonner.

Site informatique :

Nous avons enfin pu mettre en ligne le nouveau site de notre association. Son accès n'a pas changé : www.ancgg.org/ad44 Il n'est pas encore complet et nécessite encore des améliorations. Cependant, il a le mérite de permettre votre information en continu et, nouveauté cette année, vous pouvez maintenant adhérer et vous abonner directement depuis le site. La procédure de paiement en ligne est évidemment entièrement sécurisée comme pour l'achat en ligne qui est de plus en plus pratiqué.

Réunions du Conseil d'Administration

En dehors de l'AG, 4 réunions ont eu lieu, 2 en présentiel et 2 en visioconférence. Une communication permanente par un groupe WhatsApp nous permet de traiter les sujets qui le nécessitent au fil de l'eau entre administrateurs.

Brevet Grand Gibier :

En 2023, nous avons formé et présenté à l'épreuve, seulement 4 candidats.
Ce qui a permis de breveter 3 nouveaux brevetés OR à tir et 1 breveté OR à l'arc.
A ce jour, notre modeste contribution à l'échelon départemental est de 94 brevets, dont 18 avec l'option ARC et 3 avec l'option VENERIE. Il y a environ 25 000 brevetés au niveau national.

Formation chasse individuelle :

En raison du peu d'inscrit, nous nous sommes regroupés avec les candidats de notre voisin, l'AD d'Ille et Vilaine et cette formation s'est tenue au siège de la FDC35 à Hédé. Nous envisageons le même processus pour cette année. S'il y a parmi vous des personnes intéressées, vous pouvez vous inscrire auprès de Dominique GOURMAUD ou de Christophe KIRION qui vous renseigneront. La session devrait avoir lieu en juin prochain.

Formation équilibre forêt-gibier :

Nous avions déjà dispensé une 1ère session en 2022 qui nous a permis de tester et de parfaire son contenu. Une nouvelle formation s'est tenue le 5 avril dernier en collaboration avec FRANSYLVA, et le CRPF : 36 participants dont 17 membres FRANSYLVA et 17 ADCGGLA ainsi qu'1 technicien et 1 administrateur de la FDC44. Cette formation s'est déroulée en 2 temps, la matinée en salle sous la direction de 4 animateurs, l'après-midi en forêt, avec la participation d'un élu CRPF. En raison du nombre de place limitée, nous avons refusé les derniers candidats. Nul doute que nous renouvelleront cette journée.

Perfectionnement au tir en milieu ouvert adapté à la chasse :

Malgré nos recherches, nous n'avons pas encore trouvé de site pour organiser une nouvelle session. Le stand de tir de Saint-Michel Chef Chef ne pouvant nous accorder que des jours de semaine et à un prix prohibitif, nous n'avons malheureusement pas de solutions à ce jour. Nous ne manquerons pas de vous informer si la situation été amenée à évoluer. Nos moniteurs, Dominique GOURMAUD et Christophe KIRION sont toujours aussi impatients de pouvoir programmer une session.

Cotation de trophée :

Nous avons pu coter quelques trophées des espèces chevreuil et sanglier du département. Mais malgré le nombre croissant de gibiers prélevés nous avons peu de demandes. Concernant les sangliers d'un poids respectable présentés dans Chasse44, seul 1 nous ont été soumis. En 15 ans nous avons inscrits 3 trophées départementaux remarquables dans la classe des médailles d'or qui figurent dans les 50 premiers trophées français depuis 1950. Si vous prélevez ou avait connaissance d'animaux intéressants, n'hésitez pas à nous contacter. La cotation est gratuite.

Challenge régional de tir :

L'association des Côtes d'Armor organise le 1er challenge régional de tir le 8 juin prochain au stand de tir de Botsay dans le 22. Il est ouvert aux adhérents des 5 départements d'Armorique. Chaque département présentera une équipe de 5 tireurs pour les épreuves suivantes :
- Sanglier courant 25 m : 2 x 4 balles à des vitesses différentes
- Précision cible sanglier 50 m à bras franc : 4 balles
- Précision cible fixe 100 m sur canne de pirsch : 4 balles
- Précision cible fixe 200 m sur canne de pirsch : 4 balles

Soit 20 balles en tout.

Il reste 3 places. Les amateurs peuvent se signaler rapidement svp à Dominique GOURMAUD ou à moi-même.

Journée nationales ANCGG :

Elles auront eu lieu à Neuvy sur Barangeon dans le Cher, les 24 et 25 mai prochain. Nous y serons et participeront aux travaux de l'ANCGG et de l'AFMT. Outre l'Assemblée Générale, le programme prévoit comme suit :

- Réunion des associations départementales,
- Débat sur la gestion du cerf, quantitative / qualitative,
- Organisation du suivi sanitaire des ongulés,

- Evolution de la dynamique et de l'occupation de l'espace du sanglier ; enjeux, difficultés pour la maîtrise,
- Chasse complémentaire du sanglier ; pratiques en Alsace-Moselle

Participation à l'élaboration des plans de chasse :

Nous avons participé à la Commission fédérale des plans de chasse le 9 avril dernier comme depuis 18 ans maintenant.

Etude des mâchoires de grands cervidés :

Depuis 5 ans, une étude post-mortem des grands cervidés du département est menée par la fédération avec la collaboration de Marc COLYN. Une centaine de mandibules de cerfs et biches ont ainsi encore été analysées cette année. Ce qui mène à un échantillon de près de 500 animaux.

L'objectif de cette étude étant la compréhension de la circulation des animaux, ainsi que la composition de la pyramide des âges et leur origine génétique.

Outre l'ADN comparée à plusieurs milliers de résultats stockés dans les fichiers du muséum d'histoire naturelle, la taille et le poids des animaux confirment des lâchers d'origine inconnue dans certains secteurs du département.

Chevrotine :

En préambule, je précise que notre association fait la différence entre les battues administratives sous la direction d'un louvetier et la chasse.

Malgré nos courriers de 2020 et 2022 exprimant les dangers de cette munition d'un autre temps, la fédération est engagée dans une démarche pour sa légalisation dans notre département.

Il va sans dire que notre association est contre son retour après 41 ans d'interdiction.

Si toutefois, son utilisation serait validée, laissons à la fédération la charge de bien informer sur ces modalités de mise en œuvre, et pourquoi pas de former les utilisateurs avant utilisation sur le terrain. Cette mise en œuvre restera de sa responsabilité.

La Charte des Chasseurs de Grand Gibier acceptée par nos adhérents précise dans son 8ème objectif :

- Utiliser les armes et les munitions les plus adéquates, en s'efforçant de pratiquer les tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire.

A ce titre, nous suggérons à nos adhérents de ne pas utiliser cette munition.

Régulation des populations de sangliers autour des parcelles agricoles pendant la récolte :

Nous avons fait part à la fédération que nous ne voyons pas d'objection à la mise en œuvre de ce moyen supplémentaire de régulation des populations de sanglier. Cela contribuera à les faire baisser, aidera au retour de l'équilibre financier et limitera les dégâts pour les agriculteurs. D'autres pays pratiquent de cette manière depuis très longtemps et nous ne voyons pas pourquoi les payeurs des dégâts ne disposeraient pas de tous les moyens pour limiter leur nombre.

Traque-affût :

Ne croyez pas que c'est la panacée et qu'elle va résoudre tous les problèmes. D'abord, ce mode chasse complémentaire ne peut pas se substituer à la battue traditionnelle. Ensuite, elle ne peut pas s'appliquer partout. Ce n'est qu'un moyen différend de chasse.
Au cours de cette saison, nous avons participé à 3 traques-affûts sur différents territoires. Le résultat est éloquent, puisque la vingtaine de chevreuils, cerfs, biches, sangliers et renards l'ont été avec moins de 40 balles tirées. Je précise que lors de ces 3 chasses, le brassage des animaux a été obtenu, entre autres, avec des meutes de chiens courants. Sur ces territoires, certains postés étaient au sol. Cette disposition n'est pas possible en Loire-Atlantique en raison du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique obligeant le chasseur à être posté sur un mirador pour tirer dans l'enceinte de chasse. Nous avons demandé la possibilité d'organiser ce type de chasse en postant dans certaines circonstances un ou plusieurs chasseurs au sol en fonction du relief, de la taille et de la configuration du terrain.

Tir d'affût et tir de nuit :

Dans les départements d'Alsace-Moselle, le tir **sous certaines conditions**, de nuit du sanglier est autorisé. Cette méthode complémentaire de lutte contre l'explosion des populations a permis de réduire significativement les dégâts agricoles et les populations des 3 départements concernés. Dans le Bas-Rhin par exemple, la surface de dégâts a été ramenée à 400 ha seulement, démontrant ainsi l'efficacité de ce mode de chasse. Il semble que cette possibilité est ou a été inscrite dans la « boîte à outils » des fédérations. Pourquoi ne pas l'envisager ?

Bien sûr, nous connaissons le sentiment de méfiance vis-à-vis de ces pratiques venues de l'Est, mais rappelons que le permis de chasser de ces départements soumis à la loi locale est strictement identique à celui de Loire-Atlantique, et nos chasseurs ne sont pas plus maladroits que les Alsaciens et la Mosellans.
Il serait en tout cas, judicieux d'y réfléchir, afin de réussir à diminuer les surfaces impactées, et permettre notamment de respecter l'accord entre la FNC, le gouvernement et les organisations syndicales agricoles. L'enjeu financier n'est pas neutre et le recours à cette possibilité complémentaire ne pourra que faciliter la baisse insupportable des collisions et des dégâts agricoles. De plus, pour mémoire, le département des Landes, pour ne pas le citer, pratique le tir du sanglier, aux 2 heures crépusculaires (contre une heure chez nous) sous condition d'encadrement par la louveterie et de l'utilisation d'un faisceau lumineux de couleur verte.

Système d'Information sur les Armes (SIA) :

La création d'un compte SIA est indispensable pour toute transaction d'achat, de vente, de cession, d'une arme. La possibilité pour un chasseur de créer son espace est ouverte depuis le 8 février 2022. La première date limite d'enregistrement avait été fixée au 30 juin 2023. Des difficultés liées au programme et à internet ont pu être constatées dès les premiers pas. Cette date limite a donc été prorogée au 31 décembre 2023 pour finalement être reportée au dernier jour de 2024. Rappelons que les armes à canon lisse à un coup par canon acquises avant le 1er décembre 2011 n'ont pas obligatoirement à être déclarées dans son SIA. Ainsi, les chasseurs ne disposant que de ce type d'arme n'ont pas obligation de créer un compte SIA et seront tout à fait en règle en cas de contrôle.

Pour les détenteurs d'un compte SIA, il est d'ores et déjà possible d'éditer leur carte européenne d'armes à feu à partir de leur ordinateur. Pratique pour ceux qui voyagent à l'étranger pour un séjour de chasse.

Le réglage des armes !

Les séances de réglage des armes que nous organisons tous les ans connaissent un niveau de participation que nous jugeons insuffisant, mais équivalent d'année en année. Nous sommes convaincus que, outre le plaisir et la confiance qu'en retire le chasseur d'avoir une arme bien réglée, nous participons ainsi à la sécurité et à l'efficacité de la chasse.

La prochaine séance de réglage est prévue le samedi 7 septembre, sur le stand de tir habituel de la STMT à St Michel Chef Chef. Habituellement, nous organisions également un réglage avant l'ouverture anticipée, ce qui n'est pas possible cette année en raison de travaux prévus sur le stand.

Aucune avancée sur la simplification de l'utilisation des stands de tir FFT par des chasseurs. Nos différentes demandes n'ont pas été suivies d'effet. Notre première action auprès de la FNC date de 2019. Dernière modification à Saint-Michel, les chasseurs ne peuvent plus tirer sans être accompagnés par un tireur licencié FFT.

Décret alcool à la chasse :

Un texte qui introduit la notion « d'état d'ivresse manifeste » sans préciser d'unité et de seuil de mesure a été rajouté dans le code de l'environnement. Depuis la publication de ce décret, plusieurs milliers de contrôles ont été effectués par l'OFB assisté de la gendarmerie. Aucun n'a abouti à une contravention pour alcoolémie. Nous rappelons néanmoins que la sécurité reste une priorité et que par défaut l'usage de la voiture pour aller et rentrer de la chasse impose déjà des seuils de consommation.

Fête de la chasse à St Philbert de Grandlieu :

Succès remarquable le 2 juillet dernier avec un nombre de visiteurs estimé à 10 000 visiteurs. Sur invitation de la fédération, nous y avons tenu un stand qui mettait l'accent sur le Brevet Grand Gibier

Réunion régionales AD grand ouest :

La réunion s'est tenue la 21 septembre dernier au Bois de la Vente. Etaient présents des représentants des AD du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de Mayenne, du Morbihan, de la Sarthe et de la Vendée en présence de Matthieu COUSTY Président de l'ANCGG, de Dany ROSE Président FDC44 et Denis DABO son directeur. Depuis que les réunions régionales existent, jamais il n'a été réuni autant de départements. Il n'en manquait qu'un. Il faut dire, modestement, que nous entretenons des bonnes relations avec nos voisins et qu'apparemment nous sommes bien perçus.

Après un tour de table des AD, les thèmes du site internet, de la nouvelle formation tir, de l'enquête munitions, de l'équilibre forêt-gibier, de l'usage de la chevrotine, … ont été abordés de façon constructive.

Ruralité :

Le 3 septembre dernier, à Pouancé dans le Maine-et-Loire, s'est tenu le Salon InstantCampagne. Nous y avons tenu un stand avec nos amis de l'AD de la Mayenne. La fréquentation relativement importante évaluée à plusieurs centaines de personne s'est effondrée l'après-midi en raison de la tenue l'après-midi même d'un concours hippique à Craon. Dommage, c'était la 2ème édition de cette manifestation privée.

Enquête munitions :

L'ANCGG collecte depuis 2 ans maintenant, des données sur l'efficacité des calibres et munitions de tous les modes de chasse. La contribution du 44 est très faible. N'hésitez pas à communiquer à un adhérent ou un administrateur, des données qui viendront enrichir cette base de données. Une étude avait déjà été menée en 95 et qui avait permis de collationner plusieurs milliers de rapport de tir de chasse.
Aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, on devrait être capable de faire mieux. Cette étude unique dans ce domaine permettra de hiérarchiser les munitions utilisées en termes d'efficacité, mais également de comparer les balles en fonction de leur structure : fragmentation, expansion, monolithique, plomb, métaux de substitution. A ce jour, il n'existe rien d'autre en la matière que ce que les commerciaux des fabricants mettent en avant. Comme on dit : le papier ne refuse pas l'encre !

Nous accueillons comme chaque année depuis 2010, le Rallye des trois Rivières :

Un grand merci à Bernard POIGNANT et à ses sonneurs, sans qui notre AG n'aurait pas la même saveur. Aujourd'hui, ils sonneront dès l'apéritif pris sous le préau, ce qui leurs permettra de laisser libre court à leur passion.

Le buffet :

Comme d'habitude cette salle sera débarrassée de façon à pouvoir installer des tables pour le buffet. Les administrateurs se chargeront de les disposer pendant l'apéritif servi après la conférence sous le préau.

Nos articles logotisés :

Des articles de l'ADCGGLA ainsi que de l'ANCGG sont en vente dans l'entrée comme d'habitude. Vous y trouverez également plusieurs ouvrages de Jean-Claude MESLE, photographe, dont son dernier DVD d'une durée de 52 mn, ce film court métrage nous emmène au fil des saisons dans les forêts, le bocage, les landes, les étangs et les rivières observer les animaux sauvages de l'Ouest de la France.

Jean-Claude nous prête tous les ans des photographies parmi lesquelles celles exposées sur les panneaux. Pour ceux qui seraient intéressés, elles sont à vendre.

Voilà, j'en ai terminé, je soumets ce rapport moral et d'activités à l'adoption de l'Assemblée Générale.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

La parole est laissée à Marc COLYN pour

" L'odyssée du cerf"

Un grand merci à Marc qui a fait un boulot incroyable, certainement le travail d'une partie de sa vie. Vous l'avez vu, il est passionné voire boulimique sur ce sujet. Ce conservatoire est certainement unique en Europe. Nous envisageons d'organiser une visite du conservatoire à Bains-sur-Oust avant la fin juin. Les personnes intéressées peuvent se faire connaitre auprès de Martial PEYRE.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire et invitation au pot de l'amitié offert par notre traiteur, Patrice RABOUIN. Pour ceux qui souhaitent rester dîner, il reste encore des repas à vendre.

L'apéritif est pris sous le préau et il est agrémenté de fanfares interprétées par les sonneurs du Rallye des Trois Rivières.

Pendant ce temps, la salle est aménagée pour le buffet, où chacun pourra se servir et s'asseoir.